

AMIANTE : Affaire classée ?

Prof. hon. **Michel Guillemin** – Université de Lausanne
Président de l'Association Santé Globale & Travail

CADRE ET OBJECTIFS

Présenter la problématique liée à ce minéral sous l'angle de l'évolution des connaissances et des «réponses» scientifiques, sanitaires et sociales qui ont été données jusqu'ici.

Analyser les comportements de notre société face à

ce « *magic mineral* »

qui s'est transformé en

« *serial killer* ».

AMIANTE : Affaire classée ?

STRUCTURE DE L'EXPOSÉ

I. Perspectives scientifiques

- ✓ Toxicologie
- ✓ Maladies et épidémiologie

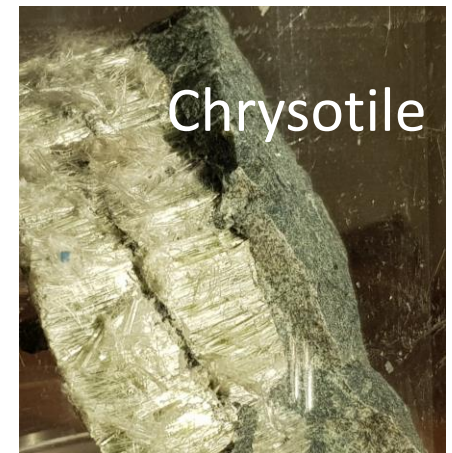
II. Perspectives sanitaires et humaines

- ✓ Santé au Travail → Santé Publique
- ✓ Souffrance humaine

III. Perspectives socio-politiques

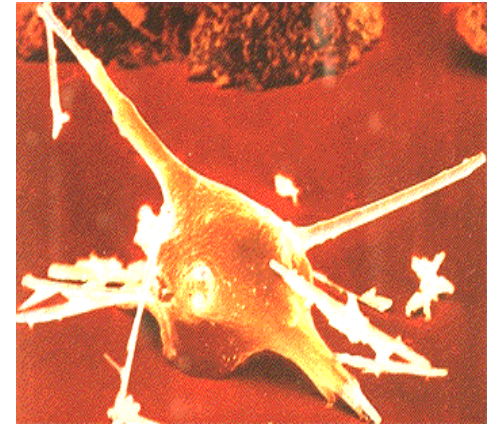
- ✓ Pollution morale
- ✓ Lenteur de la réponse politique

Les 2 principales
formes minéralogiques

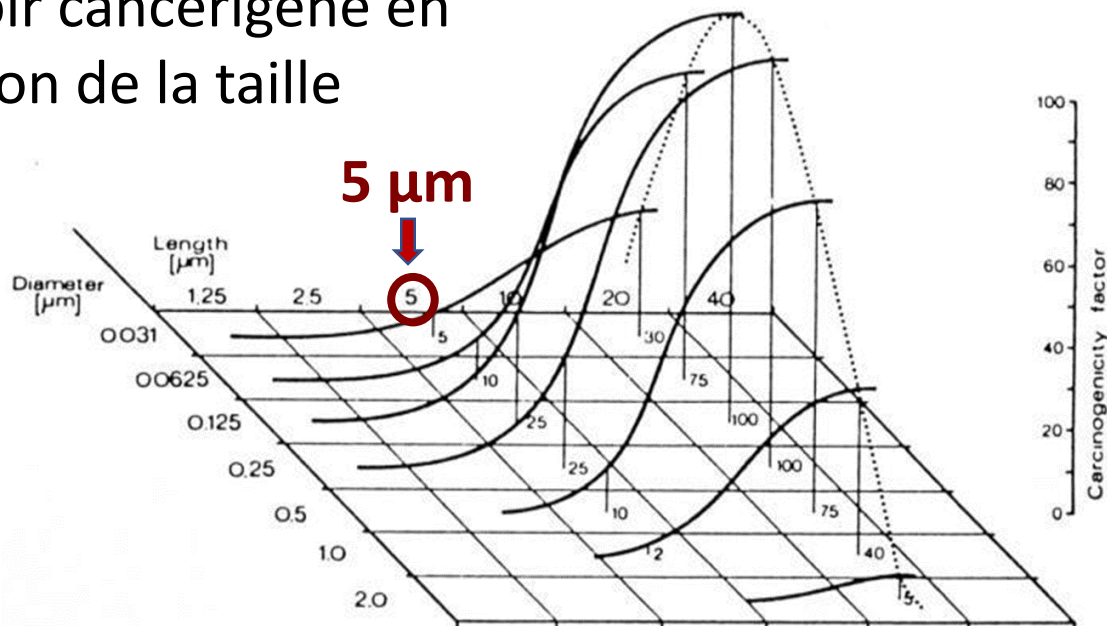


Toxicité des fibres d'amiante

- ✓ Longueur et finesse des fibres
- ✓ Propriétés de surface (prod. radicaux libres)
- ✓ Biopersistance (amphiboles)
- ✓ Rôle des macrophages (cytokines)

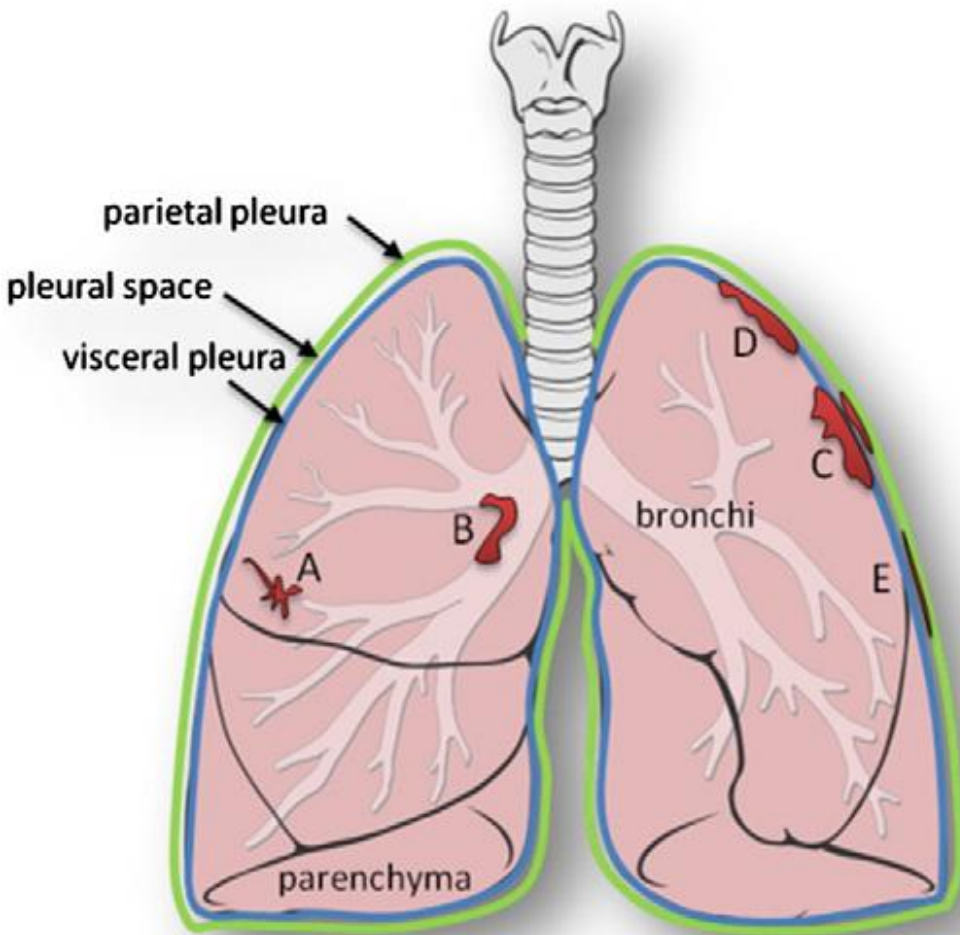


Modèle de Pott (1978) :
Pouvoir cancérigène en
fonction de la taille



Type de pathologies provoquées par les fibres d'amiante

Au niveau pulmonaire



Label	Pathology	Site
A	Asbestosis	Parenchyma
B	Bronchogenic carcinoma (lung cancer)	Bronchi
C	Mesothelioma	Pleurae
D	Pleural fibrosis	Pleurae
E	Pleural plaque	Parietal pleura

Historique des découvertes des effets sur la santé

1906 : Alerte (fibrose = asbestose) en France – tissage

1935 : Cancer du poumon associé à l'asbestose (Wood & Gloyne)

1960 : Mésothéliome (Wagner)

1970 : Cancers du poumon sans asbestose (Selikof)

1973 : CIRC → cancérigène classe I

1995 : Peto annonce l'épidémie avec un pic en 2020

2009 : CIRC → larynx et ovaires

Centre international de Recherche sur le Cancer



**Les experts internationaux (2018) proposent
d'abaisser la valeur limite d'exposition à 0.001 f/cm³**

Valeurs limites au poste de travail – suva

Amiante (f/cm³)

1978

1984

1992

2003

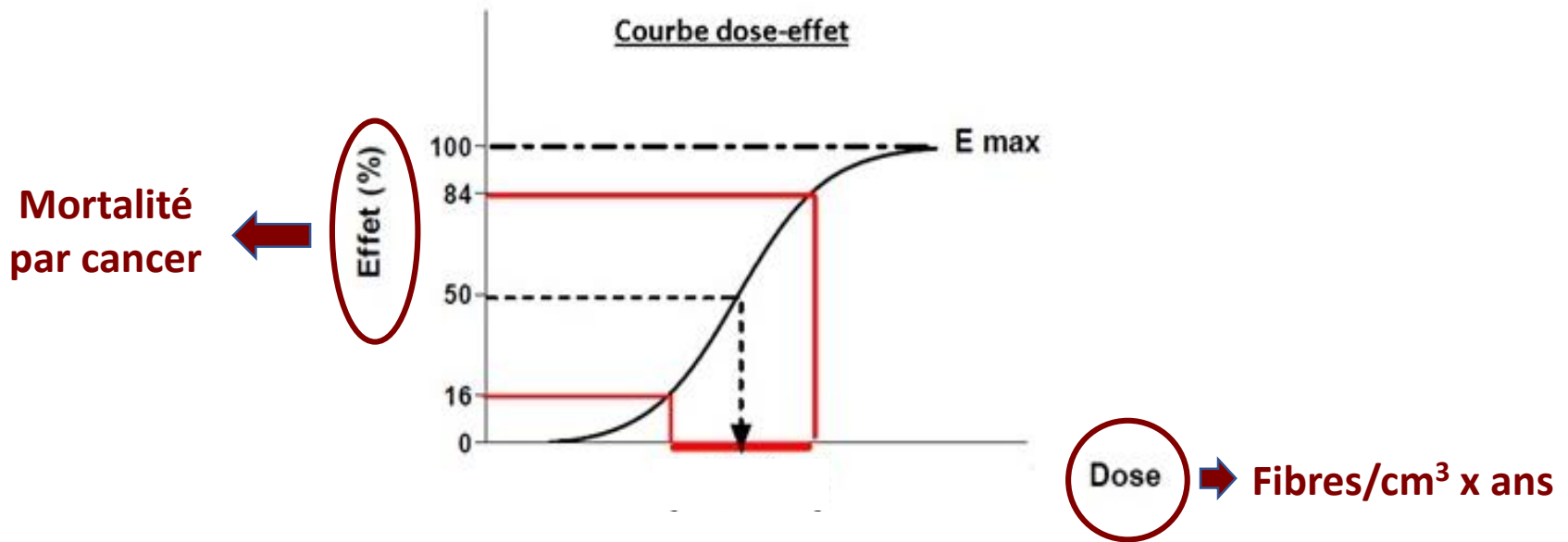
2.0

1.0

0.25

0.01

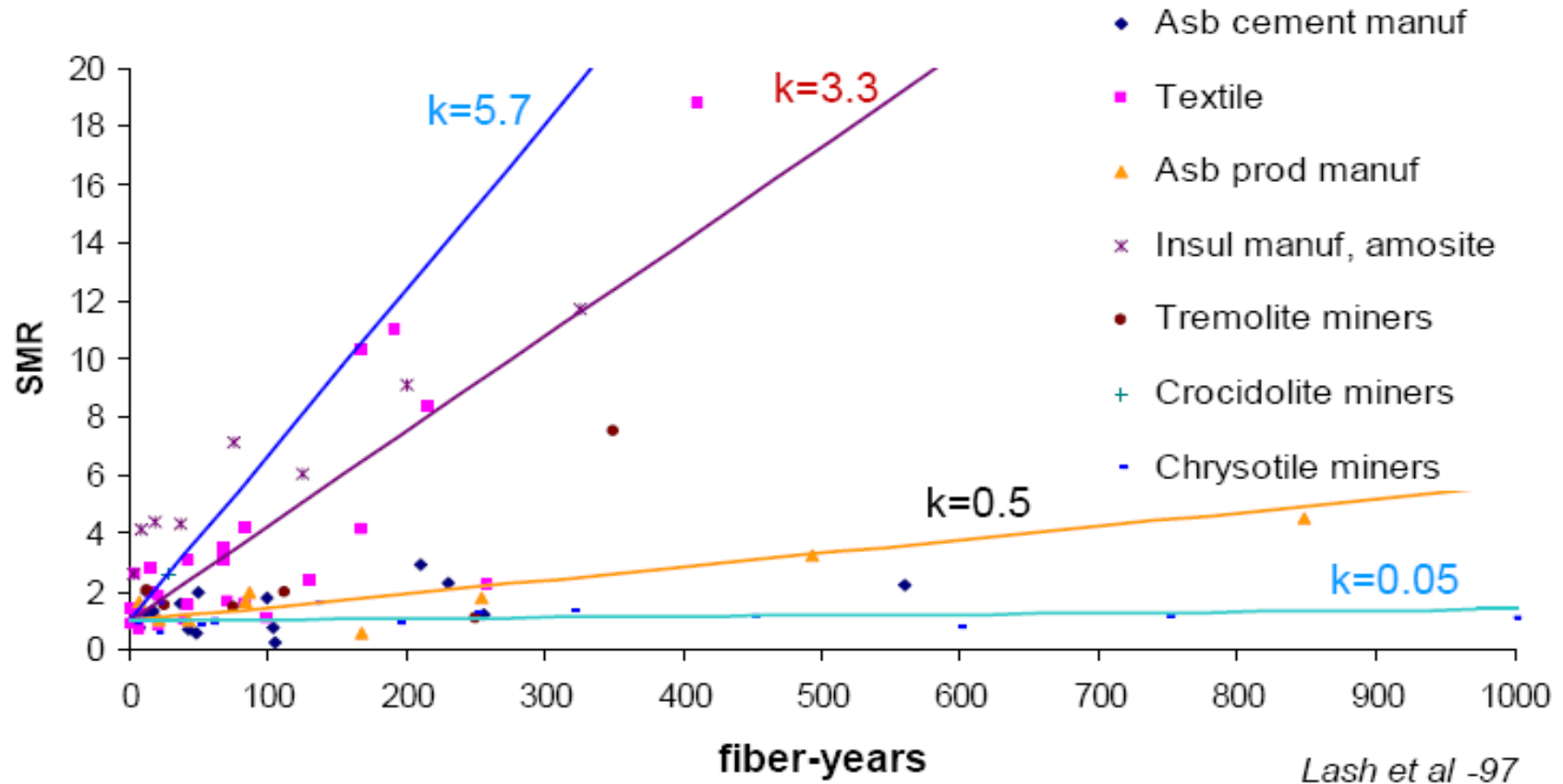
L'analyse du risque chronique se fait à partir des relations dose - réponse



Les études épidémiologiques permettent de construire cette relation

MAIS

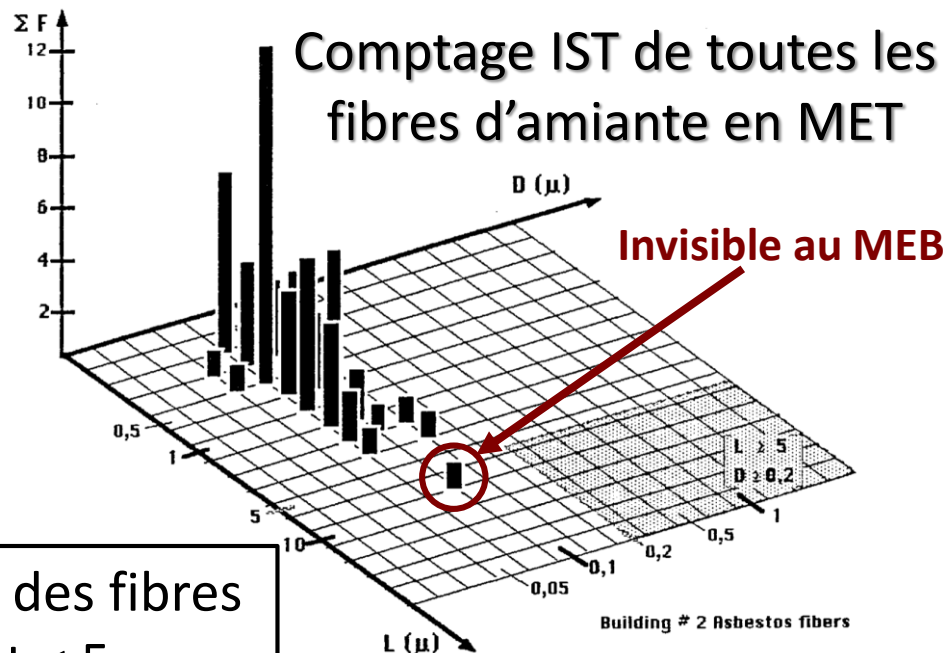
Chaque étude donne une relation différente !



Relation dose-réponse pour le cancer du poumon chez l'homme pour différents types d'industries utilisant l'amiante (Gustavsson, ICOH, 2006)

Les défis scientifiques qui restent à relever

- Déterminer plus spécifiquement le mode d'action toxique des fibres d'amiante pour en tirer un **indice d'exposition fiable**
- Déterminer comment tenir compte des fibres courtes
- Adopter une méthode de mesure qui « voit » les fibres très fines



Les fibres courtes et les fibres fines d'amiante

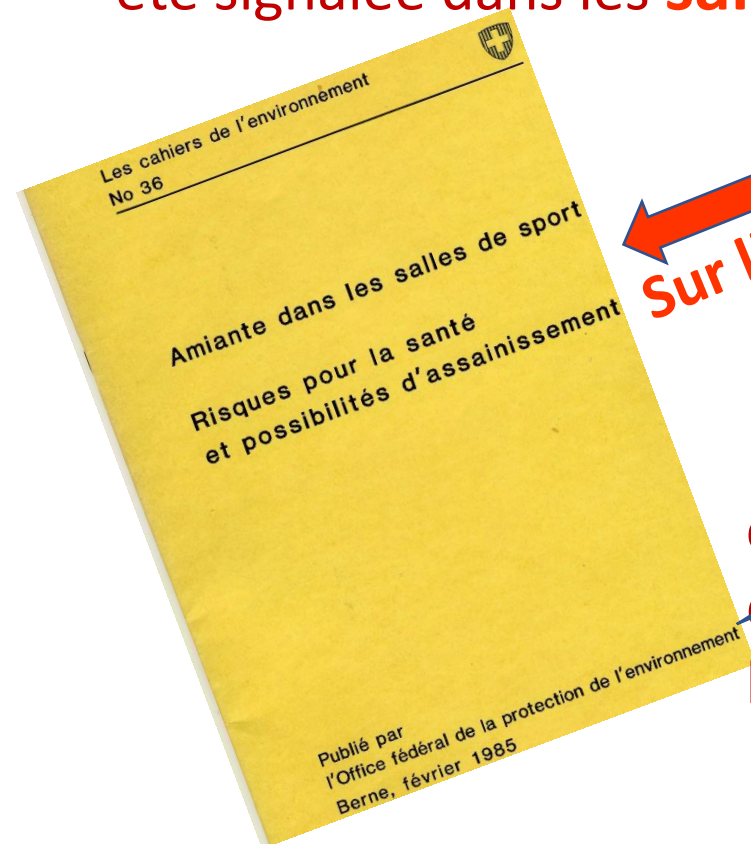
Prise en compte du critère dimensionnel pour la caractérisation des risques sanitaires liés à l'inhalation d'amiante

Réévaluation des données toxicologiques, métrologiques et épidémiologiques dans l'optique d'une évaluation des risques sanitaires en population générale et professionnelle

- Avis de l'Afsset
- Rapport d'expertise collective

Perspectives sanitaires et humaines

En Suisse l'amiante est resté un problème de Santé au Travail jusqu'au début des années quatre-vingts puis est devenu un problème de Santé Publique lorsqu'il a été découvert dans les bâtiments. L'opinion publique s'est réveillée lorsque sa présence a été signalée dans les **salles de sport !**



Déclic
Sur l'opinion publique

A noter que c'est
l'OFEFP (OFEV) et
non l'OFSP qui a
traité le problème !

Il s'ensuit une grande activité au niveau des cantons et de la confédération via la CFST et d'autres acteurs tels les « diagnostiqueurs », les laboratoires et les « désamianteurs ».



International Journal of
*Environmental Research
and Public Health*

16 mai 2018

Article

Global Asbestos Disaster

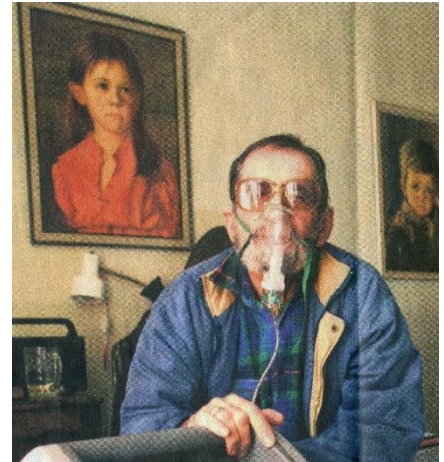
Sugio Furuya ¹, Odgerel Chimed-Ochir ², Ken Takahashi ³ , Annette David ⁴ 
and Jukka Takala ^{5,*} 

“Present efforts to eliminate [...] this epidemiological disaster [...] are insufficient in most countries in the world.”

L'épidémie mondiale que représentent les maladies dues à l'amiante **est fortement sous-estimée** sur la base des chiffres « officiels ». Une récente étude de J. Takala (2018) dénombre pour les USA, un nombre de victimes annuelles deux fois plus élevé que les estimations précédentes :

- 34'270 cancers du poumon
- 3'161 mésothéliomes
- 782 cancers des ovaires
- 443 cancers du larynx
- 613 asbestoses

On oublie trop souvent que derrière ces chiffres et ces statistiques, il y a une très grande souffrance humaine



Les assurances sociales fixent des critères sévères pour la reconnaissance des maladies professionnelles, ce qui fait que de très nombreux cas ne sont pas « officiellement reconnus » et « disparaissent » dans la masse des maladies non professionnelles. Elles relèvent du coup de la Santé Publique.

Cette « non-reconnaissance » engendre elle aussi des souffrances qu'il ne faut pas négliger.

Les victimes « non reconnues » sont frappées d'une **triple peine** :

1. Elles souffrent de leur maladie
2. Elles ne sont pas indemnisées pour leur maladie
3. Elles ne sont pas reconnues par la société comme victime de leur travail

Mourir de l'amiante dans la plus grande indifférence

En Suisse, les maladies dues à l'amiante ne sont pas toujours reconnues et enregistrées comme telles: la plus sous-estimée selon les experts est le **cancer du poumon**

A la souffrance physique s'ajoute la souffrance morale !

Amiante: veuve déboutée au tribunal

BROYE

Elle a porté plainte contre la SUVA cinq jours après le décès de son mari, en 2003. Le Tribunal fédéral estime pourtant qu'il y a prescription.

«Cette décision est inadmissible!» Membre du Comité d'aide et d'orientation des victimes de l'amiante (COAVA), François Iselin ne décolère pas. Le Tribunal fédéral vient de débouter une veuve qui attaquait l'assurance-accidents SUVA après le décès de son mari, en 2003, d'un cancer du poumon causé par une exposition à l'amiante.

La raison? Il y a prescription, le mari ayant été au contact de



La veuve d'un ancien employé d'Eternit devra payer les dépens.

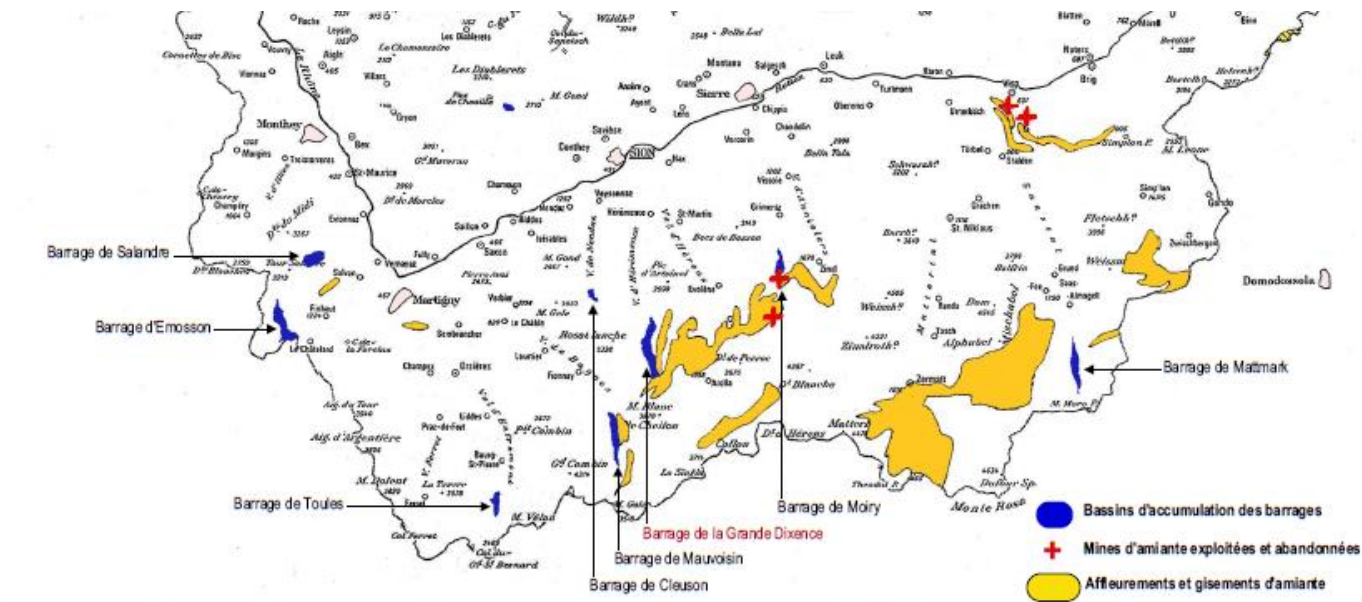
même chose qu'une chute d'un échafaudage: le travailleur peut développer un cancer quarante ans plus tard», explique-t-il.

En la matière, la Suisse fait figure d'exception. Au contraire de ses voisins européens, comme l'Italie, où un procès oppose depuis décembre des victimes de l'amiante à l'industriel suisse Stephan Schmidheiny et à un homme d'affaires belge. «Un tel procès n'aurait pas pu avoir lieu en Suisse», souligne François Iselin. Une motion déposée au parlement en 2008 pourrait faire changer les choses: elle demande de prolonger les délais de prescription.

Réagir vite

Les défis sanitaires qui restent à relever malgré une meilleure prise de conscience et des efforts « politiques » (Fonds d'indemnisation) :

- Une meilleure prise en compte de la dimension « Santé Publique » par les autorités compétentes
- Des études sur les expositions environnementales :
érosion des structures en fibrociment;
affleurements naturels; routes amiantées; etc.
- Une meilleure visibilité de la Santé au Travail en tant qu'acteur dans le domaine de la Santé Publique. Pour **1** accident mortel par an, au travail, il y a entre **10** et **100** maladies mortelles (Réf. Hämäläinen P.; Takala J. and Boon K. 2018)



Carte ① Bassins d'accumulation des barrages, affleurements et mines d'amiante dans le Valais

Design Project - SIE 2015

Zakari Yasmine, Anniba Aïda



ÉCOLE POLYTECHNIQUE
FÉDÉRALE DE LAUSANNE

Amiante dans les enrobés routiers en Suisse

A.Indaco & K.Bourqui (CSD Ingénieur SA); R.Bernier-Latmani (EPFL)



En plus de la pollution physique, il y a : la pollution morale

Le lobby de l'amiante est toujours très actif et puissant

Pour la 6^{ème} fois consécutive, une poignée de pays a bloqué l'inclusion de l'amiante dans la liste des substances dangereuses de la Convention de Rotterdam en mai 2017

Chantage économique de la Russie contre la décision d'interdiction de l'amiante par le Sri Lanka en arrêtant ses importations de thé.



Pollution morale (suite)

D'autres se sont laissés convaincre par les arguments fallacieux sur *les risques maîtrisés, l'utilisation sûre, la non-toxicité du chrysotile, etc.*



Claude Allègre, ancien ministre de l'Education Nationale en France : « *L'amiante : psychose créée par un groupe de gauchistes irresponsables* » (Express, 2005)

Lenteur de la réponse politique

- ✓ Pression du lobby de l'amiante
- ✓ « *Je ne veux pas toucher un sujet aussi brûlant !* »
 - Peur des retombées juridiques (responsabilités)
- ✓ Sous-estimation du problème
- ✓ Le BIT a publié une alerte en 1938 et proposé une Convention en 1986.... 38 ans plus tard !

Manque de coordination entre les acteurs

- ✓ L'OFEFP (OFEV) n'a pas collaboré avec l'OFSP et vice-versa
- ✓ Les diagnostiqueurs et désamianteurs se sont mis en concurrence et les « certifications » sont apparues très tard
- ✓ Les cantons étant indépendants en matière de santé publique, chacun a réagi à sa manière

Projet de révision de l'ORRChim – 2018 !

L'Ordonnance pour la Réduction des Risques Chimiques serait révisée pour introduire la possibilité d'octroyer des dérogations à l'interdiction, **à des fins esthétiques**, de mettre sur le marché des objets constitués de roches naturelles ou de pierres synthétiques contenant de l'amiante et de les employer pour **des travaux de réparation ou de restauration d'ouvrages et de monuments**

Les défis socio-politiques qui restent à relever

- ❖ Promouvoir la prise de conscience par la diffusion des estimations du nombre réel de maladies dues à l'amiante
- ❖ Apprendre de nos erreurs pour mieux gérer les nouveaux problèmes (exemple vaudois)
- ❖ Agir sur le plan international pour mettre en garde contre les épidémies programmées en Asie, en Amérique latine, en Afrique et en Russie.... « *Revitaliser les actions de l'OMS et du BIT* » (Furaya et al, 2018)
- ❖ Donner une meilleure place à la Santé au Travail dans le domaine de la Santé Publique

LEARNING FROM OUR PAST IN ORDER TO PROTECT OUR FUTURE:

A RETROSPECTIVE STUDY OF THE NON-EMERGENCE
OF ASBESTOS AS A PUBLIC HEALTH RISK,
TOWARDS THE DEVELOPMENT OF AN EMERGING RISKS
GOVERNANCE FRAMEWORK

Quelques signes encourageants

La production mondiale a chuté ces dernières années, elle est passée de 2.1 millions de tonnes en 2012 à 1.4 million en 2015

Le Brésil, 3^{ème} producteur mondial (derrière la Russie et la Chine) a décrété en novembre 2017 **l'interdiction** de l'extraction, de la commercialisation et de la distribution de l'amiante chrysotile dans tout le pays

La déclaration de Dublin (Mai 2018) pour lutter contre les cancers professionnels à l'échelle mondiale; signée par : CIST; OIT; OMS et AISS → l'amiante est considéré comme le plus grand responsable.



Dublin Statement

L'interdiction de l'utilisation de l'amiante ne suffit pas

- Il peut ressurgir dans de multiples occasions :
 - Démolition de bâtiments
 - Démontage de structures ou de pièces diverses
 - Recyclage de matériaux
 - Assainissement de bâtiments ou d'installations
 -



L'Evènement Mai-2018

- Il peut être réimporté insidieusement :
 - Dans des voitures ayant été réparées à l'étranger
 - Dans des bateaux «réarmés» en Inde par ex. (France)
 - Dans des matériaux où il n'est pas déclaré
 -

CONCLUSION

L'AMIANTE

**NON ! CE N'EST PAS
UNE AFFAIRE CLASSEE !**